

23 novembre 2011

■ « Erasmus pour tous » : réalité ou vue de l'esprit ?

En contribution au futur programme Europe Education publié très prochainement par la Commission Européenne, la commission de la formation professionnelle de l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UEAPME) a accueilli favorablement la proposition de créer un « Erasmus pour tous ».

Pour autant, les chambres de métiers et de l'artisanat et l'UEAPME insistent pour que soient prises en compte les spécificités de l'apprentissage et les conditions particulières de la mobilité européenne des apprentis.

En effet, la mobilité des apprentis, qui intervient au cours d'un cursus de formation professionnelle voire sous contrat d'apprentissage avec une entreprise, doit être accompagnée et organisée en fonction de ces paramètres professionnels. Leur mobilité requiert la coordination du CFA, de l'entreprise formatrice et des branches professionnelles des deux pays.

Le rôle des organisations intermédiaires, telles que les organisations professionnelles et les chambres consulaires, doit être reconnu pour permettre aux petites entreprises l'accès à ces programmes européens.

L'outil existe, c'est le réseau **EuroApprentissage** soutenu et financé depuis janvier 2010 par la Commission européenne. Les chambres de métiers et de l'artisanat françaises demandent la coordination entre le programme « Erasmus pour tous » et EuroApprentissage dans la mise œuvre de la mobilité pour les apprentis et propose la création d'un **label pour les entreprises qui s'engagent dans la mobilité des apprentis.**

Le futur programme Education Europe remplacera dès 2014 l'ensemble des programmes consacrés à l'éducation, la formation et la jeunesse. Ce programme doit relever les défis les plus importants de l'économie européenne, à savoir investir dans les compétences futures et des compétences nécessaires sur le marché du travail, en assurant une meilleure efficacité et la réactivité de l'éducation et la formation systèmes.

www.apprentieneurope.fr

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'Artisanat (APCMA)

12 avenue Marceau - 75008 Paris

www.artisanat.fr